

**CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE DU VENDREDI 08 NOVEMBRE 2019
COMPTE RENDU DES DECISIONS**

En application de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales,

Date de la convocation : 31/10/2019

Date d'affichage :

Date de la publication sur le site internet www.paysdegrasse.fr :

L'an deux mille dix-neuf et le huit du mois de novembre à quatorze heures, en application des articles L.5211-1, L.5211-2, L.5211-6 et L.5211-11 du code général des collectivités territoriales, le conseil de communauté de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège sis 57 avenue Pierre Sémard à Grasse, sous la présidence de Jérôme VIAUD, Maire de Grasse et Vice-président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Afférents au conseil de communauté : 71

En exercice : 71

ETAIENT PRESENTS : Jérôme VIAUD, Nora ADDAD, Pierre ASCHIERI, François BALAZUN, Franck BARBEY, Claude BLANC, Claude BOMPAR, Philippe BONELLI, Gérard BOUCHARD, Dominique BOURRET, Catherine BUTTY, Stéphane CASSARINI, Marino CASSEZ, Raoul CASTEL, Claude CEPPI, Murièle CHABERT, Marc COMBE, Jean-Louis CONIL, Valérie COPIN, José COTTON, Cyril DAUPHOUD, Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL, Jean-Marc DEGIOANNI, Gérard DELHOMEZ, Pierre DEOUS, Anne-Marie DUVAL, Paul EUZIERE, Marie-Louise GOURDON, Jean-Paul HENRY, Andrée-Claire LIEGE, Claude MASCARELLI, Gérard MERO, Nicole NUTINI, Ismaël OGEZ, Joël PASQUELIN, Gilles PEROLE, Jacques POUPLOT, Anne-Marie PROST-TOURNIER, Christiane REQUISTON, Gilles RONDONI, Ludovic SANCHEZ, Catherine SEGUIN, Florence SIMON, Christian ZEDET, Jean-Claude ZEJMA.

SONT ARRIVES EN COURS DE SEANCE : Gilles PEROLE et Cyril DAUPHOUD après la délibération n°164.

ONT DONNE POUVOIR : Mireille BANCEL à Jean-Marc DEGIOANNI, Christophe CHALIER à Marc COMBE, Henri CHIRIS à Claude Blanc, Magali CONESA à Paul EUZIERE, Valérie DAVID à Philippe BONELLI, Jean-Marc DELIA à Pierre DEOUS, Jacques-Edouard DELOBETTE à Christian ZEDET, Jean-Marie GUENOT à Jean-Claude ZEJMA, Christophe MOREL à Jérôme VIAUD, Michèle OLIVIER à Claude CEPPI, Gilbert PIBOU à Jacques POUPLOT, Roland RAIBAUDI à Christiane REQUISTON, Marie-Claude RENARD à Gérard DELHOMEZ.

ETAIENT ABSENTS : Jean-Marie BELVEDERE, Pierre BORNET, Jean-Paul CAMERANO, Yves FUNEL, Jean-Marc GARNIER, Myriam LAZREUG, Robert MARCHIVE, Pascal PELLEGRINO, André ROATTA, Patricia ROBIN, Jacques VARRONE, Brigitte VIDAL, Philippe WESTRELIN.

A ETE DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe BONELLI.

Le procès-verbal de la séance du conseil de communauté du 28 juin 2019 a été approuvé.

L'approbation procès-verbal de la séance du conseil de communauté du 4 octobre 2019 a été reportée au prochain conseil.

1- Communication des décisions prises par Monsieur le Président conformément à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales

DP2019_070	Changement de prix des anciens catalogues et retrait de 50 exemplaires du catalogue de l'exposition temporaire estivale 2019 du stock
DP2019_071	Convention de mise à disposition entre la commune de Grasse et la communauté d'agglomération du Pays de Grasse
DP2019_072	Prise en charge des frais d'hébergement et de repas pour un intervenant au MiP
DP2019_073	Convention pour le remboursement de frais liés à la propriété du terrain d'assise de l'équipement « Maison de la santé du Pays de Grasse » entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la Commune de Valderoure
DP2019_074	Convention d'adhésion et de partenariat entre l'ASFO et Grasse Campus
DP2019_075	Convention d'occupation précaire pour la location d'un garage situé au 6 bd J Crouet à Grasse au profit de la société Azurlog
DP2019_076	Conclusion d'un avenant à la convention de location conclue entre la Communauté d'agglomération et Madame CHABAUD Danielle épouse ERETEO

Le conseil de communauté prend acte de ces décisions.

2- Communication des décisions prises par Monsieur le Président au titre des marchés à procédure adaptée conformément à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales

N° MARCHÉ	OBJET	TITULAIRE	notifié le	Montant en € HT
2019/24	Acquisition d'un véhicule aménagé pour les services de la Communauté d'agglomération	SAS EUROMAG 124 VOIE ZA DU ROULE BP26 42360 PANISSIERES	21/10/2019	50 000
2019/25.2	Restauration d'un pigeonnier et aménagements paysagers sur la commune Grasse - 3 lots -	SARL REMETAL ZI du Carré, lot 22 06130 GRASSE	9/10/2019	36 800

	LOT 02 : Ferronnerie			
2019/25.3	Restauration d'un pigeonier et aménagements paysagers sur la commune Grasse - 3 lots - LOT 03 : Restauration du pigeonier	SCOP ARLEA PATRIMOINE 4987 Chemin de Sainte Colombe 06140 VENCE	9/10/2019	18 000
2019/26	Exploitation des supports publicitaires sur les véhicules dépendant du réseau Sillages	SARL LM EDITIONS 2721 chemin de Saint Claude 06600 ANTIBES	16/10/2019	Taux de rémunération fixe : 40% ESPACES EXTERIEURS 30% ESPACES INTERIEURS

Le conseil de communauté prend acte de ces décisions.

3- Communication des décisions prises par le bureau communautaire conformément à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales

DB2019_025	Déclaration préalable pour la restauration du pigeonier et l'aménagement d'un espace paysagé
DB2019_026	Demande de financement à la Région Sud pour la formation aux nouveaux métiers de guide composteur et maître composteur
DB2019_027	Marchés publics - Marché à procédure adaptée - Réhabilitation du bâtiment F en hôtel d'entreprises - Lot n°2 « Gros œuvre » - Autorisation à Monsieur le Président de signer l'avenant n°1 au marché de travaux n°2016-33.2
DB2019_028	Demande de financement au Conseil Départemental des Alpes-Maritimes pour le projet de relais d'assistants maternels sur la commune de Spéracèdes
DB2019_029	Délégation de maîtrise d'ouvrage pour la commune du Tignet - Marché à procédure adaptée - Réhabilitation de la salle polyvalente du Tignet (7 lots) - Lot 1 "Démolition/Gros œuvre/VRD" Avenant n°2 au marché n°2019-07.1
DB2019_030	Délégation de maîtrise d'ouvrage pour la commune du Tignet - Marché à procédure adaptée - Réhabilitation de la salle polyvalente du Tignet (7 lots) - Lot 3 "Cloisons/FP/Menuiseries bois/Peinture" Avenant n°2 au marché n°2019-07.3
DB2019_031	Délégation de maîtrise d'ouvrage pour la commune du Tignet - Marché à procédure adaptée - Réhabilitation de la salle polyvalente du Tignet (7 lots) - Lot 4 "Electricité" Avenant n°2 au marché n°2019-07.4

DB2019_032	Délégation de maîtrise d'ouvrage pour la commune du Tignet – Marché à procédure adaptée - Réhabilitation de la salle polyvalente du Tignet (7 lots) - Lot 5 "CVC Plomberie" Avenant n°1 au marché n°2019-07.5
DB2019_033	Autorisation au président de répondre au marché Axe2 lot 3 du Plan d'Investissement dans les compétences Etat/Pôle Emploi

Le conseil de communauté prend acte de ces décisions.

DELIBERATIONS

N°164 : Opérations Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Pays de Grasse (2017-2020) – Subventions aux propriétaires occupants

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté l'unanimité décide :

- **D'ATTRIBUER** dans le cadre établi par la convention d'OPAH du Pays de Grasse (2017-2020) et par la présente délibération, les aides de la Communauté d'agglomération et de la Caisse d'Épargne Côte d'Azur aux propriétaires suivants :

Propriétaire OPAH CAPG-PO n°57 :

Nature des travaux : PO – Autonomie

Subvention CAPG : 1 032,00 €

Subvention CECAZ : 1 032,00 €

Propriétaire OPAH CAPG-PO n°58 :

Nature des travaux : PO – Energie

Subvention CAPG : 1 413,00 €

Subvention CECAZ : 1 413,00 €

Subvention REGION : 942,00 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à procéder aux versements de ces subventions de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, et à faire l'avance de la part régionale, pour les dossiers cités ci-avant, sur présentation des factures acquittées ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à procéder au versement de l'aide financière de la Caisse d'Épargne Côte d'Azur, à réception des pièces émises par l'équipe en charge de l'animation, aux propriétaires ci-avant mentionnés ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits aux budgets 2019 et suivants au chapitre 204, article 20422 et au chapitre 27, article 27632 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes ou documents nécessaires à l'octroi de la subvention.
- **DE SOLLICITER** du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur le remboursement de sa participation apportée dans le cadre de l'OPAH du Pays de Grasse (2017-2020), conformément à la convention de financement établie entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la communauté d'agglomération.

N°165 : Réitération de garantie d'emprunts accordée à 3F SUD – Réaménagement de dette CDC

La délibération est retirée.

N°166 : Conférence intercommunale du logement de la communauté d'agglomération du Pays de Grasse – Désignation des représentants

Après avoir délibéré, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **DE DESIGNER** les membres de la Conférence Intercommunale du Logement de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;
- **D'APPROUVER** le règlement intérieur de la CIL ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le règlement ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N°167 : Tarifs 2020 de la redevance spéciale pour la collecte des déchets non ménagers

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **DE FIXER** les tarifs 2020 de la redevance spéciale tels que définis ci-dessous.

Tarifs 2020 :

Type de déchet	Fréquence de collecte	Volume collecté	Tarif TTC
Déchets ménagers assimilés	2 fois par semaine	Un conteneur de 660 litres	1 518 €
	3 fois par semaine	Un conteneur de 660 litres	2 181 €
	4 fois par semaine	Un conteneur de 660 litres	2 844 €
	5 fois par semaine	Un conteneur de 660 litres	3 507 €
	6 fois par semaine	Un conteneur de 660 litres	4 169 €
	7 fois par semaine	Un conteneur de 660 litres	4 832 €
Déchets ménagers assimilés	2 fois par semaine	Un conteneur de 360 litres	1 206 €
	3 fois par semaine	Un conteneur de 360 litres	1 727 €
	4 fois par semaine	Un conteneur de 360 litres	2 249 €
	5 fois par semaine	Un conteneur de 360 litres	2 770 €
	6 fois par semaine	Un conteneur de 360 litres	3 291 €
	7 fois par semaine	Un conteneur de 360 litres	3 812 €
Déchets ménagers assimilés	2 fois par semaine	Un conteneur de 240 litres	1 084 €
	3 fois par semaine	Un conteneur de 240 litres	1 549 €
	4 fois par semaine	Un conteneur de 240 litres	2 014 €
	5 fois par semaine	Un conteneur de 240 litres	2 478 €
	6 fois par semaine	Un conteneur de 240 litres	2 943 €
	7 fois par semaine	Un conteneur de 240 litres	3 407 €
Déchets ménagers assimilés	2 fois par semaine	Un conteneur de 180 litres	1 025 €
	3 fois par semaine	Un conteneur de 180 litres	1 461 €
	4 fois par semaine	Un conteneur de 180 litres	1 898 €
	5 fois par semaine	Un conteneur de 180 litres	2 334 €
	6 fois par semaine	Un conteneur de 180 litres	2 770 €
	7 fois par semaine	Un conteneur de 180 litres	3 206 €
Déchets ménagers assimilés	2 fois par semaine	Un conteneur de 140 litres	985 €
	3 fois par semaine	Un conteneur de 140 litres	1 403 €
	4 fois par semaine	Un conteneur de 140 litres	1 820 €
	5 fois par semaine	Un conteneur de 140 litres	2 237 €
	6 fois par semaine	Un conteneur de 140 litres	2 655 €
	7 fois par semaine	Un conteneur de 140 litres	3 072 €
Cartons	1 fois par semaine	Forfait	425 €
	2 fois par semaine	Forfait	577 €
Emballages	1 fois par semaine	Forfait	418 €
	2 fois par semaine	Forfait	631 €
Bio Déchets	1 fois par semaine	Un conteneur de 120 litres	380 €
	1 fois par semaine	Un conteneur de 240 litres	487 €

Tarifs 2020 pour la mise à disposition de bennes de 5 à 10 m

	Tarifs en euros TTC
Mise à disposition d'une benne de 5 à 10M3 (pour 48h maximum)	85 €
Transport	2 euros par kilomètre par tranche de 10 kilomètres (forfait 20€ pour 10 premiers km)
Traitement des déchets non recyclables ou en mélange (à l'exclusion des déchets spéciaux)	195 € à la tonne
Traitement des emballages cartons (pour une benne exclusivement de cartons)	0 € à la tonne
Traitement des déchets métalliques (pour une benne exclusivement de déchets métalliques)	0 € à la tonne
Traitement des déchets bois (pour une benne exclusivement de déchets bois)	117 € à la tonne

N°168 : Avenant au contrat de bail et contrat de partenariat de la maison médicale intercommunale de Valderoure

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** le transfert du contrat de bail et du contrat de partenariat au bénéfice du Docteur Jérôme CONTESTIN ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer un avenant au bail et contrat de partenariat pour la période restant à courir.

N°169 : Avis sur la demande d'autorisation d'ouvertures dominicales des communes du Tignet et de Mouans-Sartoux

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **DE DONNER** un avis favorable au projet de la Commune du Tignet d'autoriser la suppression du repos dominical pour 12 dimanches par an selon le calendrier 2020 ci-dessous :
28 juin, 5, 12, 19 et 26 juillet, 2, 9, 16, 23 et 30 août, 20 et 27 décembre.
- **DE DONNER** un avis favorable au projet de la Commune de Mouans-Sartoux d'autoriser la suppression du repos dominical pour un maximum de 12 dimanches par an selon le calendrier 2020 ci-dessous :
Magasin populaire : 28 juin, 5, 12, 19 et 26 juillet, 2, 9, 16, 23 et 30 août, 20 et 27 décembre.
Librairies : 29 novembre, 6, 13 et 20 décembre.
- **DE NOTIFIER** cette décision à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et à Messieurs les Maires du Tignet et de Mouans-Sartoux.

N°170 : Renouvellement de l'adhésion French Tech Côte d'Azur

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** le renouvellement de l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse à l'association French Tech Côte d'Azur ;
- **D'AUTORISER** le versement d'une cotisation d'un montant de 5 000 € au titre de 2019 ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2019, chapitre 011, article 6281, fonction 90.

N°171 : Convention de partenariat pour la mise en place d'un observatoire fiscal

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité décide :

- **D'ACCEPTER** le principe de coopération sur la démarche de fiabilisation des bases fiscales de la CAPG et ses Communes membres volontaires ;
- **D'APPROUVER** les modalités et conditions générales du projet de convention de partenariat à intervenir entre la CAPG et les communes volontaires.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les conventions de partenariat entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et les communes concernées volontaires, ainsi que tous les documents nécessaires concourant à la mise en œuvre de ce partenariat et avenants ne dénaturant pas la convention initiale.

N°172 : Signature d'une convention de mise à disposition de locaux avec l'association Office de Tourisme Communautaire Unique du Pays de Grasse

Les élus suivants, membres du CA de l'office de tourisme, ne prennent pas part au vote : Jérôme VIAUD, Catherine BUTTY, Claude BLANC, Gerard DELHOMEZ, Jean-Marc DELIA, Michèle OLIVIER.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** la mise à disposition de locaux à l'Association Office de Tourisme communautaire unique du Pays de Grasse ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

N°173 : Convention d'installation, gestion, entretien et remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique dans les bâtiments de la Communauté d'agglomération

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention d'installation, gestion, entretien et remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique, ayant pour objet de permettre l'accès aux bâtiments de la communauté d'agglomération des opérateurs pour les raccorder la fibre optique ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer lesdites conventions, à intervenir avec les opérateurs qui en feront la demande, définissant les modalités d'installation de la fibre au sein des bâtiments communaux, sans contrepartie financière, pour une durée de vingt-cinq ans.

N°174 : Approbation du Rapport Annuel 2018 sur la mise en œuvre de la

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **DE PRENDRE ACTE** le rapport annuel sur la mise en œuvre de la politique de la ville et de le rendre public.

N°175 : Tarifs Régie des Transports Sillages

Création d'un nouveau tarif au sein de la gamme tarifaire Sillages correspondant au « carnet papier 10 tickets »

- **D'APPROUVER** la mise à jour de la gamme tarifaire Sillages qui intègre un nouveau tarif pour le « carnet papier 10 tickets »;
- **DE PRECISER** que cette gamme tarifaire sera appliquée à compter du 1^{er} décembre 2019 ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Président ou son représentant d'accomplir toutes démarches utiles à la mise en œuvre de cette gamme tarifaire.

N°176 : Service « La Bicyclette » : modification des Conditions Générales d'Utilisation et de Vente (CGU) pour intégrer la dématérialisation de la location (paiement en ligne) et adapter les conditions d'accès et d'usages du service

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** les nouvelles conditions générales d'utilisation et de vente.
- **DE CHARGER** Monsieur le Président ou son représentant d'accomplir toutes les démarches utiles à l'application des présentes conditions générales d'utilisation et de vente.

N°177 : Convention Territoire Globale Caisse d'Allocations Familiales/Mutualité Sociale Agricole

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **DE S'ENGAGER** dans la démarche proposée par la CAF et la MSA en faveur des familles de son territoire ;
- **D'APPROUVER** le principe de définition et de mise en œuvre d'une Convention de Territoire Globale (CTG) pour l'ensemble de son territoire, étant précisé que les communes ayant conservé la compétences enfance et/ou jeunesse seront partenaires de cette démarche selon les conditions ci-dessus exposées ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Président de solliciter l'aide financière de la CAF/MSA ;

- **DE CHARGER** Monsieur le Président de la désignation d'un(e) chef/cheffe de projet chargé(e) de préparer et co-piloter avec la CAF et la MSA cette CTG ;
- **D'INSCRIRE** les dépenses et recettes nécessaires à cette action au budget 2020 et suivants.

QUESTION DIVERSE de Madame DEGUIN concernant le bureau d'information tourisme de Peymeinade.

La séance est levée à 15h30.

Le présent compte-rendu est mis en ligne sur le site internet de la CAPG.

Fait à Grasse, le 13 novembre 2019

Le Président



JL.

Jérôme VIAUD
Maire de Grasse
Vice-président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes